membre de l'ACADEM

Faites un don pour soutenir les projets de la communauté IHEDN

Le Fonds de dotation de l'IHEDN a été créé en 2010 afin d'appuyer l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) dans ses missions de promotion de la culture de défense, de renforcement de la cohésion nationale et de contribution à la réflexion stratégique française sur les enjeux de défense et de sécurité. Le fonds peut agir auprès de différents publics, en particulier auprès des jeunes, en particulier en région, par le biais de formations, de colloques, de travaux de recherche académique dans des domaines d'intérêt pour la défense et la sécu-rité nationale comme « cybersécurité et souveraineté nationale » et « armement et sécurité économique ».

Ainsi, à titre d'exemple, le Fonds de dotation de l'IHEDN :

- Permet à des étudiants boursiers et à des jeunes en recherche d'emploi de suivre les Cycles IHEDN-Jeunes en prenant en charge une partie de leur frais d'inscription ;
- Soutient la participation de jeunes aux formations organisées dans les territoires d'outre-mer (récemment pour la participation de Mahorais au Cycle IHEDN-Jeunes organisé à La Réunion) ;
- Propose aux étudiants une formation visant à susciter une réflexion collective et décloisonnée sur l'esprit de défense et le continuum sécurité-défense ;
- Administre deux chaires, qui produisent une recherche universitaire de référence, véritable interface entre le monde académique, les décideurs publics et les acteurs privés : Chaire Économie de défense – IHEDN et Chaire Cyber et souveraineté numérique – IHEDN.

Actuellement, le directeur de l'IHEDN souhaite un effort particulier au profit de l'empreinte territoriale (actions en région) et au profit des jeunes.

De nombreux projets sont en gestation et attendent votre soutien !

membre de l'ACADEM

La présidente du Conseil d'administration de l'IHEDN, le directeur de l'IHEDN, également président de l'Académie de défense de l'École militaire (ACADEM), sont, avec des représentants des mécènes, du SGDSN et des personnalités qualifiées, administrateur, du Fonds de dotation de l'IHEDN.

Le Fonds de dotation de l'IHEDN est membre fondateur de l'Académie de défense de l'École militaire (ACADEM), créée en 2023, et qui constitue un ensemble unique en Europe.

Le Fonds de dotation de l'IHEDN étant un organisme reconnu d'intérêt général, vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu im-posable.

Pour soutenir l'IHEDN, il suffit d'adresser votre don accompagné du formulaire dûment rempli par courrier ou courriel :

Fonds de dotation de l'IHEDN
École militaire
1 place Joffre
75700 PARIS SP 07

direction@fdd-ihedn.fr

.....

Je souhaite soutenir le Fonds de dotation de l'IHEDN avec un don d'un montant de :

☐ 100 € ☐ 500 € ☐ 1 000 € Montant libre : .....

☐ Par chèque à l'ordre du Fonds de dotation de l'IHEDN

☐ Par virement sur le compte bancaire du Fonds de dotation de l'IHEDN

[IBAN : FR76 3000 3035 3000 0500 0569 763 / BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP]

Civilité : ..... Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : ..... Pays : .....
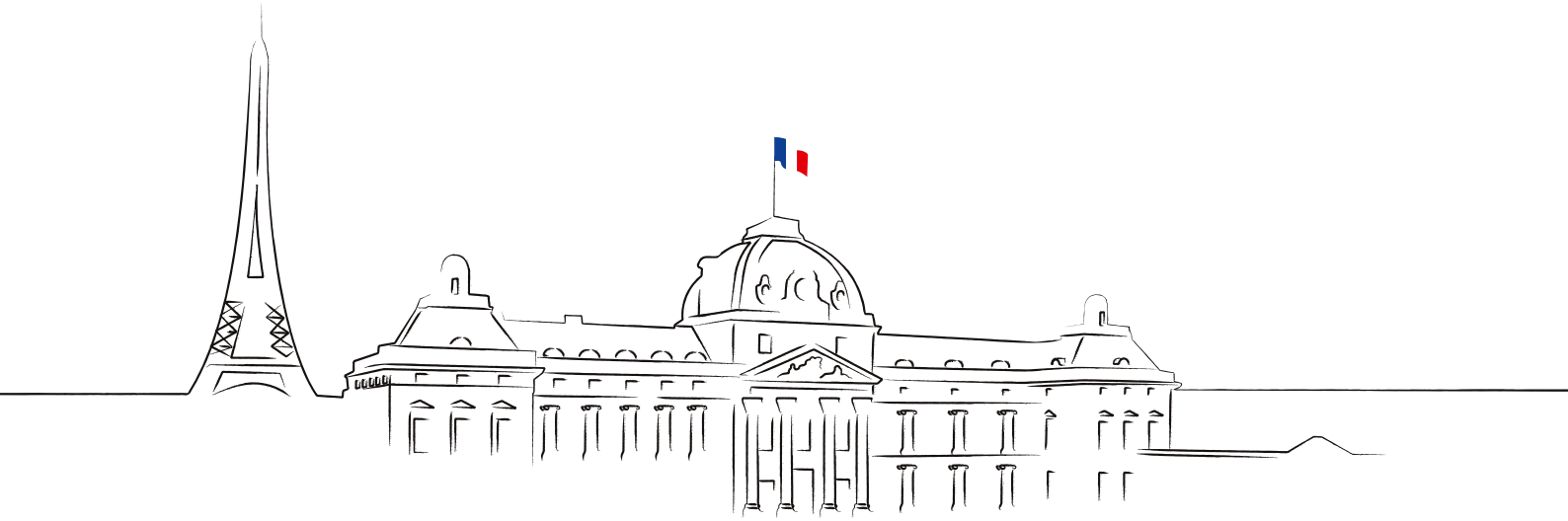
Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et à l'envoi du reçu fiscal. Elles sont exclusivement destinées au secrétariat général du Fonds de dotation de l'IHEDN. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à : direction@fdd-ihedn.fr